

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COM COM VAL VANOISE TARENDAISE**

Numéro SIRET : **20004079800015**

POSTE COMPTABLE : **TRESORERIE BOZEL**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

BUDGET : **BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENDAISE**

**ANNEE 2015**

<b>Code INSEE</b> 73055	<b>COM COM VAL VANOISE TARENDAISE</b> <b>BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENDAISE</b>	<b>BP</b> 2015
----------------------------	---	-------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	9 544
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 208,31	0,00
2	Produit des impositions directes/population	415,34	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 250,56	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	166,46	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	32,68%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	102,35%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	13,31%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I - INFORMATIONS GENERALES****I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
    - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2014.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	13 223 644,00	12 017 184,17
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 1 206 459,83
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		13 223 644,00	13 223 644,00

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	2 353 986,88	2 469 880,82
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 115 893,94	(si solde positif)
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		2 469 880,82	2 469 880,82
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (4)		15 693 524,82	15 693 524,82

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent sur ancienne	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 548 054,36	0,00	2 992 955,00	2 992 955,00	2 992 955,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 785 025,00	0,00	3 769 006,00	3 769 006,00	3 769 006,00
014	Atténuations de produits	1 577 000,00	0,00	1 807 000,00	1 807 000,00	1 807 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 245 898,30	0,00	2 101 002,00	2 101 002,00	2 101 002,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>11 155 977,66</b>	<b>0,00</b>	<b>10 669 963,00</b>	<b>10 669 963,00</b>	<b>10 669 963,00</b>
66	Charges financières	242 769,87	0,00	376 496,00	376 496,00	376 496,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )			479 697,53	479 697,53	479 697,53
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>11 403 747,53</b>	<b>0,00</b>	<b>11 532 156,53</b>	<b>11 532 156,53</b>	<b>11 532 156,53</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	66 325,83		1 112 299,00	1 112 299,00	1 112 299,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	869 129,00		579 188,47	579 188,47	579 188,47
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>935 454,83</b>		<b>1 691 487,47</b>	<b>1 691 487,47</b>	<b>1 691 487,47</b>
<b>TOTAL</b>		<b>12 339 202,36</b>	<b>0,00</b>	<b>13 223 644,00</b>	<b>13 223 644,00</b>	<b>13 223 644,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 13 223 644,00

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent sur ancienne	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	30 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	533 204,88	0,00	458 896,00	458 896,00	458 896,00
73	Impôts et taxes	9 853 531,18	0,00	10 065 000,00	10 065 000,00	10 065 000,00
74	Dotations, subventions et participations	1 603 669,00	0,00	1 334 480,17	1 334 480,17	1 334 480,17
75	Autres produits de gestion courante	52 400,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>12 072 805,06</b>	<b>0,00</b>	<b>11 933 376,17</b>	<b>11 933 376,17</b>	<b>11 933 376,17</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>12 072 805,06</b>	<b>0,00</b>	<b>11 935 376,17</b>	<b>11 935 376,17</b>	<b>11 935 376,17</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	60 784,10		81 808,00	81 808,00	81 808,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>60 784,10</b>		<b>81 808,00</b>	<b>81 808,00</b>	<b>81 808,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>12 133 589,16</b>	<b>0,00</b>	<b>12 017 184,17</b>	<b>12 017 184,17</b>	<b>12 017 184,17</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 1 206 459,83

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 13 223 644,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (6)**

1 609 679,47

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent sur ancienne	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 000,00	0,00	39 500,00	39 500,00	39 500,00
204	Subventions d'équipement versées	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	787 526,07	0,00	1 549 217,86	1 549 217,86	1 549 217,86
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>840 526,07</b>	<b>0,00</b>	<b>1 588 717,86</b>	<b>1 588 717,86</b>	<b>1 588 717,86</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	625 830,20	0,00	683 461,02	683 461,02	683 461,02
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>625 830,20</b>	<b>0,00</b>	<b>683 461,02</b>	<b>683 461,02</b>	<b>683 461,02</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 466 356,27</b>	<b>0,00</b>	<b>2 272 178,88</b>	<b>2 272 178,88</b>	<b>2 272 178,88</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	60 784,10		81 808,00	81 808,00	81 808,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>60 784,10</b>		<b>81 808,00</b>	<b>81 808,00</b>	<b>81 808,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 527 140,37</b>	<b>0,00</b>	<b>2 353 986,88</b>	<b>2 353 986,88</b>	<b>2 353 986,88</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

115 893,94

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 469 880,82

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent sur ancienne	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 993,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	431 489,38	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>433 482,38</b>	<b>0,00</b>	<b>650 000,00</b>	<b>650 000,00</b>	<b>650 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	37 973,00	0,00	12 499,41	12 499,41	12 499,41
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)		0,00	115 893,94	115 893,94	115 893,94
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>37 973,00</b>	<b>0,00</b>	<b>128 393,35</b>	<b>128 393,35</b>	<b>128 393,35</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>471 455,38</b>	<b>0,00</b>	<b>778 393,35</b>	<b>778 393,35</b>	<b>778 393,35</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	66 325,83		1 112 299,00	1 112 299,00	1 112 299,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	869 129,00		579 188,47	579 188,47	579 188,47
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>935 454,83</b>		<b>1 691 487,47</b>	<b>1 691 487,47</b>	<b>1 691 487,47</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 406 910,21</b>	<b>0,00</b>	<b>2 469 880,82</b>	<b>2 469 880,82</b>	<b>2 469 880,82</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 469 880,82

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

1 609 679,47

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 992 955,00		2 992 955,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 769 006,00		3 769 006,00
014	Atténuations de produits	1 807 000,00		1 807 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 101 002,00		2 101 002,00
66	Charges financières	376 496,00	0,00	376 496,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	0,00	6 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	579 188,47	579 188,47
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	479 697,53		479 697,53
023	Virement à la section d'investissement		1 112 299,00	1 112 299,00
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>11 532 156,53</b>	<b>1 691 487,47</b>	<b>13 223 644,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

13 223 644,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	81 808,00	81 808,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	683 461,02	0,00	683 461,02
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	39 500,00	0,00	39 500,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 549 217,86	0,00	1 549 217,86
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>2 272 178,88</b>	<b>81 808,00</b>	<b>2 353 986,88</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

115 893,94

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 469 880,82

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	25 000,00		25 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	458 896,00		458 896,00
73	Impôts et taxes	10 065 000,00		10 065 000,00
74	Dotations, subventions et participations	1 334 480,17		1 334 480,17
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00	0,00	50 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00	81 808,00	83 808,00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>11 935 376,17</b>	<b>81 808,00</b>	<b>12 017 184,17</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 1 206 459,83

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 13 223 644,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	12 499,41	0,00	12 499,41
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	650 000,00	0,00	650 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (8)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		579 188,47	579 188,47
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 112 299,00	1 112 299,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>662 499,41</b>	<b>1 691 487,47</b>	<b>2 353 986,88</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 115 893,94

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 469 880,82

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget précédent sur ancienne collectivité (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>3 548 054,36</b>	<b>2 992 955,00</b>	<b>2 992 955,00</b>
6021	Matières consommables		0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	24 800,00	21 300,00	21 300,00
60612	Énergie - Électricité	56 800,00	52 000,00	52 000,00
60622	Carburants	133 179,00	119 300,00	119 300,00
60623	Alimentation	57 800,00	16 430,00	16 430,00
60628	Autres fournitures non stockées	2 350,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	24 250,00	44 250,00	44 250,00
60632	Fournitures de petit équipement	77 100,00	72 850,00	72 850,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	1 800,00	1 800,00
60636	Vêtements de travail	21 428,00	22 700,00	22 700,00
6064	Fournitures administratives	16 200,00	28 650,00	28 650,00
6068	Autres matières et fournitures	2 917,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	80 600,00	120 000,00	120 000,00
6132	Locations immobilières	30 350,00	59 400,00	59 400,00
6135	Locations mobilières	62 400,00	50 900,00	50 900,00
614	Charges locatives et de copropriété	12 000,00	12 000,00	12 000,00
61521	Terrains	217 800,00	232 750,00	232 750,00
61522	Bâtiments	47 400,00	28 100,00	28 100,00
61523	Voies et réseaux	78 300,00	23 000,00	23 000,00
61551	Matériel roulant	206 515,00	219 700,00	219 700,00
61558	Autres biens mobiliers	15 700,00	54 200,00	54 200,00
6156	Maintenance	20 450,00	28 500,00	28 500,00
616	Primes d'assurances	28 529,00	34 106,00	34 106,00
6182	Documentation générale et technique	2 700,00	3 650,00	3 650,00
6184	Versements à des organismes de formation	16 100,00	14 500,00	14 500,00
6188	Autres frais divers	33 000,00	17 000,00	17 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	3 800,00	7 500,00	7 500,00
6226	Honoraires	140 250,00	82 851,00	82 851,00
6228	Divers	3 345,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	13 000,00	8 500,00	8 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6236	Catalogues et imprimés	11 000,00	7 405,00	7 405,00
6238	Divers	9 500,00	5 000,00	5 000,00
6241	Transports de biens	1 300,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	618 000,00	33 000,00	33 000,00
6248	Divers	849 000,00	932 400,00	932 400,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	17 250,00	12 650,00	12 650,00
6261	Frais d'affranchissement	7 650,00	4 610,00	4 610,00
6262	Frais de télécommunications	24 800,36	23 000,00	23 000,00
627	Services bancaires et assimilés		150,00	150,00
6283	Frais de nettoyage des locaux		2 500,00	2 500,00
62871	A la collectivité de rattachement	467 369,00	0,00	0,00
62875	Aux communes membres du GFP	80 000,00	576 711,00	576 711,00
6288	Autres services extérieurs	2 700,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	19 760,00	13 092,00	13 092,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	4 662,00	3 500,00	3 500,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>3 785 025,00</b>	<b>3 769 006,00</b>	<b>3 769 006,00</b>
6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP	1 820 052,00	1 650 483,00	1 650 483,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 913,00	4 607,00	4 607,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	25 280,00	25 402,00	25 402,00
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	3 948,00	3 572,00	3 572,00
6411	Personnel titulaire	981 789,00	1 126 642,00	1 126 642,00
6413	Personnel non titulaire	369 686,00	285 831,00	285 831,00
64168	Autres emplois d'insertion		7 248,00	7 248,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	252 797,00	223 941,00	223 941,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	233 047,00	322 103,00	322 103,00

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget précédent sur ancienne collectivité (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	29 823,00	14 509,00	14 509,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	34 323,00	64 900,00	64 900,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	21 896,00	30 155,00	30 155,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	256,00	218,00	218,00
6488	Autres charges	5 215,00	9 395,00	9 395,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>1 577 000,00</b>	<b>1 807 000,00</b>	<b>1 807 000,00</b>
73925	Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	1 577 000,00	1 807 000,00	1 807 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 245 898,30</b>	<b>2 101 002,00</b>	<b>2 101 002,00</b>
6531	Indemnités	71 669,00	66 200,00	66 200,00
6533	Cotisations de retraite	2 148,00	2 300,00	2 300,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale		1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 250,00	0,00	0,00
657341	Communes membres du GFP	21 763,00	38 826,00	38 826,00
657351	GFP de rattachement	44 202,95	17 000,00	17 000,00
657358	Autres groupements	1 869 663,35	1 796 676,00	1 796 676,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	234 202,00	179 000,00	179 000,00
	<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>	<b>11 155 977,66</b>	<b>10 669 963,00</b>	<b>10 669 963,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>242 769,87</b>	<b>376 496,00</b>	<b>376 496,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	24 331,14	226 180,00	226 180,00
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	93 522,48	129 991,00	129 991,00
661131	Aux communes membres du GFP	124 916,25	20 325,00	20 325,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>5 000,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>6 000,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	6 000,00	6 000,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)</b>		<b>479 697,53</b>	<b>479 697,53</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>	<b>11 403 747,53</b>	<b>11 532 156,53</b>	<b>11 532 156,53</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>66 325,83</b>	<b>1 112 299,00</b>	<b>1 112 299,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)</b>	<b>869 129,00</b>	<b>579 188,47</b>	<b>579 188,47</b>
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	719 129,00	579 188,47	579 188,47
6815	Dotations aux prov. pour risques et charges de fonctionnement (9)	150 000,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>935 454,83</b>	<b>1 691 487,47</b>	<b>1 691 487,47</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>935 454,83</b>	<b>1 691 487,47</b>	<b>1 691 487,47</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>12 339 202,36</b>	<b>13 223 644,00</b>	<b>13 223 644,00</b>

+

RESTES A REALISER 2014 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

13 223 644,00

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

COM COM VAL VANOISE TARENTEISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE	BP	2015
---	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

B-1-1-B

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget précédent sur ancienne collectivité (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>30 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	30 000,00	25 000,00	25 000,00
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>533 204,88</b>	<b>458 896,00</b>	<b>458 896,00</b>
7023	Menus produits forestiers		0,00	0,00
70632	A caractère de loisirs	188 800,00	128 500,00	128 500,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	255 000,00	250 000,00	250 000,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigne	674,88	0,00	0,00
70875	Aux communes membres du GFP	7 080,00	396,00	396,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouv	81 650,00	80 000,00	80 000,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>9 853 531,18</b>	<b>10 065 000,00</b>	<b>10 065 000,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 946 531,18	3 964 000,00	3 964 000,00
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	5 907 000,00	6 101 000,00	6 101 000,00
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>1 603 669,00</b>	<b>1 334 480,17</b>	<b>1 334 480,17</b>
74124	Dotation d'intercommunalité	65 800,00	0,00	0,00
74718	Autres		37 980,00	37 980,00
7473	Départements	554 427,00	240 000,17	240 000,17
74748	Autres communes	95 000,00	0,00	0,00
7478	Autres organismes	888 442,00	1 056 500,00	1 056 500,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>52 400,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
752	Revenus des immeubles	52 400,00	50 000,00	50 000,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>12 072 805,06</b>	<b>11 933 376,17</b>	<b>11 933 376,17</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>		<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
7788	Produits exceptionnels divers		2 000,00	2 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>12 072 805,06</b>	<b>11 935 376,17</b>	<b>11 935 376,17</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)</b>	<b>60 784,10</b>	<b>81 808,00</b>	<b>81 808,00</b>
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	60 784,10	81 808,00	81 808,00
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>60 784,10</b>	<b>81 808,00</b>	<b>81 808,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>12 133 589,16</b>	<b>12 017 184,17</b>	<b>12 017 184,17</b>

+

<b>RESTES A REALISER 2014 (10)</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>1 206 459,83</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>13 223 644,00</b>
--	----------------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget précédent sur ancienne collectivité (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	25 000,00	39 500,00	39 500,00
2031	Frais d'études	25 000,00	27 500,00	27 500,00
2051	Concessions et droits similaires		12 000,00	12 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	28 000,00	0,00	0,00
2041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	28 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	787 526,07	1 549 217,86	1 549 217,86
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	50 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	4 000,00	29 000,00	29 000,00
2152	Installations de voirie		6 500,00	6 500,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		34 550,00	34 550,00
21715	Terrains bâtis		650 000,00	650 000,00
21788	Autres immos corporelles reçues au titre d'une mise à dispo	36 000,00	25 000,00	25 000,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	561 800,00	228 998,82	228 998,82
2182	Matériel de transport	36 600,00	251 000,00	251 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00	26 050,00	26 050,00
2184	Mobilier	26 000,00	20 000,00	20 000,00
2185	Cheptel		176 592,00	176 592,00
2188	Autres immobilisations corporelles	63 126,07	101 527,04	101 527,04
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		840 526,07	1 588 717,86	1 588 717,86
16	Emprunts et dettes assimilées	625 830,20	683 461,02	683 461,02
1641	Emprunts en euros	142 584,94	683 461,02	683 461,02
168741	Communes membres du GFP	483 245,26	0,00	0,00
Total des dépenses financières		625 830,20	683 461,02	683 461,02
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		1 466 356,27	2 272 178,88	2 272 178,88
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	60 784,10	81 808,00	81 808,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	60 784,10	81 808,00	81 808,00
13912	Régions	60 784,10	11 869,00	11 869,00
13913	Départements		28 353,00	28 353,00
139148	Autres communes		35 445,00	35 445,00
139151	GFP de rattachement		118,00	118,00
139158	Autres groupements		1 776,00	1 776,00
13931	Dotations d'équipement des territoires ruraux		4 247,00	4 247,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		60 784,10	81 808,00	81 808,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 527 140,37	2 353 986,88	2 353 986,88

+

RESTES A REALISER 2014 (11)

0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

115 893,94

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 469 880,82

COM COM VAL VANOISE TARENTEISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE		BP	2015
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget précédent sur ancienne collectivité (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 993,00	0,00	0,00
13241	Communes membres du GFP	1 993,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	431 489,38	650 000,00	650 000,00
1641	Emprunts en euros	431 489,38	650 000,00	650 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>433 482,38</b>	<b>650 000,00</b>	<b>650 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	37 973,00	128 393,35	128 393,35
10222	F.C.T.V.A.	37 973,00	12 499,41	12 499,41
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		115 893,94	115 893,94
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>37 973,00</b>	<b>128 393,35</b>	<b>128 393,35</b>
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>471 455,38</b>	<b>778 393,35</b>	<b>778 393,35</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	66 325,83	1 112 299,00	1 112 299,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	869 129,00	579 188,47	579 188,47
15112	Provisions pour litiges (8)	150 000,00	0,00	0,00
28031	Amortissements des frais d'études	8 733,00	5 446,94	5 446,94
28041411	Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	8 479,00	8 479,00	8 479,00
28041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	4 163,00	9 764,00	9 764,00
28041481	Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	34 230,00	34 236,00	34 236,00
28041482	Autres communes - Bâtiments et installations	1 992,00	1 923,00	1 923,00
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	11 014,00	11 013,00	11 013,00
280421	Privé - Biens mobiliers, matériel et études	3 375,00	2 700,00	2 700,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	886,00	886,00	886,00
281312	Bâtiments scolaires		281,00	281,00
281318	Autres bâtiments publics	85 009,00	66 007,00	66 007,00
28138	Autres constructions	136 612,00	136 612,00	136 612,00
28141	Bâtiments publics		177,00	177,00
28151	Réseaux de voirie	3 401,00	3 401,00	3 401,00
28152	Installations de voirie	5 139,00	17 570,02	17 570,02
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		429,48	429,48
281757	Matériel et outillage de voirie		112 284,03	112 284,03
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	98 076,00	79 867,25	79 867,25
28182	Matériel de transport	302 809,00	73 183,33	73 183,33
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 739,00	6 782,37	6 782,37
28184	Mobilier	6 400,00	7 953,19	7 953,19
28188	Autres immobilisations corporelles	3 072,00	192,86	192,86
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>935 454,83</b>	<b>1 691 487,47</b>	<b>1 691 487,47</b>
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>	<b>935 454,83</b>	<b>1 691 487,47</b>	<b>1 691 487,47</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)	<b>1 406 910,21</b>	<b>2 469 880,82</b>	<b>2 469 880,82</b>

COM COM VAL VANOISE TARENTEISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE	BP	2015
---	----	------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

	+
RESTES A REALISER 2014 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 469 880,82</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00 <sup>a</sup>	0,00	0,00 <sup>b</sup>	0,00 <sup>b</sup>

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b> <sup>c</sup>	<b>0,00</b> <sup>d</sup>

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>COM COM VAL VANOISE TARENTEISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE</b>	<b>BP</b>	<b>2015</b>
--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)</b>	<b>A2.1</b>

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519      Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

## A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					11 655 725,00									
1641 Emprunts en euros (total)					11 655 725,00									
	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	08/08/2003		25/01/2004	800 000,00	F		3.9	3.95757		T	X	N	A-1
	CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/01/2003		01/01/2004	951 000,00	F		3.92	3.92075		A	X	N	A-1
	CREDIT AGRICOLE SAVOIE	31/03/2005		27/05/2006	235 000,00	F		3.75	3.75214		A	X	N	A-1
	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	30/12/2005		01/02/2006	4 225 000,00	F		3.53	3.53622		A	X	N	A-1
	CREDIT LOCAL DE FRANCE	05/08/2005		01/09/2008	3 000 000,00	F		4.1164	3.84827		A	X	N	A-1
	DEXIA	15/05/2008		01/01/2009	1 000 000,00	F		4.8	6.96182		A	C	N	A-1
	CREDIT LOCAL DE FRANCE	15/06/2004		01/02/2011	265 035,68	F		4.25	3.3905		A	X	N	A-1
	SOCIETE GENERAL GRENOBLE	29/12/2012		29/03/2013	1 179 689,32	F		2.63	2.79368		T	X	N	A-1
<b>Total général</b>					11 655 725,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

## A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2015											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		6 606 313,42					681 715,32	246 048,46	0,00	130 052,13
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		6 606 313,42					681 715,32	246 048,46	0,00	130 052,13
	N	0,00		260 665,58	3,75	F		3.95757	61 423,17	9 274,91	0,00	1 424,58
	N	0,00		518 505,93	8,00	F		3.92075	49 156,01	20 325,43	0,00	18 398,52
	N	0,00		109 762,19	5,33	F		3.75214	16 652,27	4 116,08	0,00	2 075,57
	N	0,00		1 883 126,53	5,08	F		3.53622	289 236,17	66 474,37	0,00	51 575,64
	N	0,00		1 996 681,83	13,67	F		3.84827	108 287,83	82 191,41	0,00	25 911,28
	N	0,00		577 175,57	8,00	F		6.96182	64 130,62	27 704,43	0,00	24 626,16
	N	0,00		185 219,39	4,08	F		3.3905	34 026,11	7 871,82	0,00	5 890,23
	N	0,00		1 075 176,40	11,67	F		2.79368	58 803,14	28 090,01	0,00	150,15
<b>Total général</b>		0,00		6 606 313,42					681 715,32	246 048,46	0,00	130 052,13

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

## A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)</b>														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
<b>Barrière simple (B)</b>														
<b>Option d'échange (C)</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 (E)</b>														
<b>Autres types de structures (F)</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	8					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	6 606 313,42					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2015 après opérations de couverture éventuelles.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture										
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles		
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option	
<b>Total</b>														

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>LIBELLES</b>	<b>Montant initial de la dette</b>	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>Dettes restantes</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 500,00€			03/03/2014
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	AGENCEMENT AMENAGEMENT BATIMENTS INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET TE	20	
Linéaire	APPAREILS DE LEVAGES ET ASCENSEURS	20	
Linéaire	BATIMENTS LEGERS ABRIS	10	
Linéaire	CAMIONS ET VEHICULES INDUSTRIELS	7	
Linéaire	COFFRE FORT	2	
Linéaire	CONSTRUCTIONS BATIMENTS	20	
Linéaire	EQUIPEMENTS DE GARAGES ET ATELIERS	10	
Linéaire	EQUIPEMENTS SPORTIFS	10	
Linéaire	FRAIS DOC URBANISME	10	
Linéaire	INSTALLATION ET APPAREILS DE CHAUFFAGE	10	
Linéaire	INSTALLATIONS DE VOIRIES	20	
Linéaire	LOGICIEL	2	
Linéaire	MATERIEL INFORMATIQUE	5	
Linéaire	MOBILIERS	10	
Linéaire	PLANTATIONS	20	
Linéaire	SUBVENTION EQUIPEMENT IMMOBILIER	10	
Linéaire	SUBVENTION EQUIPEMENT MOBILIER	5	
Linéaire	VOITURES	5	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)</b>	<b>A5</b>

<b>Nature de la provision</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant total de la provision</b>	<b>Durée (année)</b>	<b>Montant des provisions constituées au 01/01/N</b>	<b>Provision constituée au titre de l'exercice</b>	<b>Montant restant à provisionner</b>

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>765 269,02</b>	<b>765 269,02</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>683 461,02</b>	<b>683 461,02</b>
1641	Emprunts en euros	683 461,02	683 461,02
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>81 808,00</b>	<b>81 808,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	81 808,00	81 808,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	765 269,02	0,00	D001 115 893,94	881 162,96

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>1 703 986,88</b>	<b>III 1 703 986,88</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>12 499,41</b>	<b>12 499,41</b>
10222	Dotations, fonds divers et réserves	12 499,41	12 499,41
<b>Ressources propres internes de l'année (b)(6)</b>		<b>1 691 487,47</b>	<b>1 691 487,47</b>
28031	Amortissement des immobilisations	5 446,94	5 446,94
28041411	Amortissement des immobilisations	8 479,00	8 479,00
28041412	Amortissement des immobilisations	9 764,00	9 764,00
28041481	Amortissement des immobilisations	34 236,00	34 236,00
28041482	Amortissement des immobilisations	1 923,00	1 923,00
28041582	Amortissement des immobilisations	11 013,00	11 013,00
280421	Amortissement des immobilisations	2 700,00	2 700,00
280422	Amortissement des immobilisations	886,00	886,00
281312	Amortissement des immobilisations	281,00	281,00
281318	Amortissement des immobilisations	66 007,00	66 007,00
28138	Amortissement des immobilisations	136 612,00	136 612,00
28141	Amortissement des immobilisations	177,00	177,00
28151	Amortissement des immobilisations	3 401,00	3 401,00
28152	Amortissement des immobilisations	17 570,02	17 570,02
28158	Amortissement des immobilisations	429,48	429,48
281757	Amortissement des immobilisations	112 284,03	112 284,03
28181	Amortissement des immobilisations	79 867,25	79 867,25
28182	Amortissement des immobilisations	73 183,33	73 183,33
28183	Amortissement des immobilisations	6 782,37	6 782,37
28184	Amortissement des immobilisations	7 953,19	7 953,19
28188	Amortissement des immobilisations	192,86	192,86
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 112 299,00	1 112 299,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)(5)	Solde d'exécution R001 (3)(5)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>1 703 986,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>115 893,94</b>	<b>1 819 880,82</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 881 162,96</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 1 819 880,82</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (4) + 938 717,86</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

## A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

COM COM VAL VANOISE TARENTEISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A9

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération :	Intitulé de l'opération :			Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>					
<b>Dépenses nettes (a-c)</b>					
<b>RECETTES (b)</b>					
<b>Recettes nettes (b-d)</b>					

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre

COM COM VAL VANOISE TARENTEISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE	BP	2015
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

## IV - ANNEXES

## IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

## B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	I=A+B+C-D	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	II	<b>11 935 376,17</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	I/II	<b>0,00%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>COM COM VAL VANOISE TARENDAISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENDAISE</b>	<b>BP</b>	<b>2015</b>
--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
 ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

## IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET  
(article L. 2311-7 du CGCT)**

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
657348	SALLE POLYVALENT E	PARTICIPATION 2014	MAIRIE DE BOZEL	Communes	25 000,00
657358	APTV	PARTICIPATION SCOT	APTV	Départements	16 379,25
657358	APTV	PARTICIPATION 2014	APTV	Départements	45 769,95
657358	MAIRIE MOUTIERS	CENTRE HEBERGEMENT	MOUTIERS		9 000,00
657358	MAIRIE MOUTIERS	CHALET DU VOYAGEUR	MOUTIERS		16 000,00
657358	SIVOM MOUTIERS	ECOLE DE MUSIQUE	SIVOM DE MOUTIERS	Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	130 000,00
657358	SMITOM	PARTICIPATIONS ISDI	SMITOM	Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	108 247,00
657358	SMITOM	PARTICIPATION EMPRUNTS COMMUN	SMITOM	Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	1 448 957,00
6574	ADMR BOZEL	PARTICIPATION 2014	ADMR DE BOZEL	Associations	75 000,00
6574	COLLEGE LE BONRIEU	PARTICIPATION SORTIES EPS	AGENT COMPTABLE	Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	6 426,00
6574	COLLEGE LE BONRIEU	PARTICIPATION ACTIVITES PEDAGOGIQUES	AGENT COMPTABLE	Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	16 065,00
6574	ALBERTVILL E TARENTEISE EXPANSION	ALIZE SAVOIE	ALBERTVILLE TARENTEISE EXPANSION		1 280,00
6574	ASADAC	PARTICIPATION 2014	ASADAC	Autres	1 500,00
6574	UNSS COLLEGE LE BONRIEU	PARTICIPATION ASSO COLLEGE BONRIEU	ASSOC SPORTIVE DU COLLEGE	Associations	3 500,00
6574	COMITE BASSIN EMPLOI	PARTICIPATION 2014	COMITE BASSIN EMPLOI	Autres	1 500,00
6574	COMITE SKI SAVOIE	PARTICIPATION 2014	COMITE DE SKI DE SAVOIE	Autres	16 107,00
6574	DOME THEATRE	PARTICIPATION 2014	LE DOME THEATRE	Autres	5 000,00
6574	SAVOIE VIVANTE	PARTICIPATION 2014	SAVOIE VIVANTE	Associations	150,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

## SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :				0,00			
TOTAL Recettes				TOTAL Dépenses			
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

## IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>5</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
ATTACHE TERRITORIAL	A	2	0	2	2	0	2
ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL	A	2	0	2	2	0	2
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2ème CLASSE	C	1	1	2	2	0	2
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>19</b>	<b>3</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>22</b>
INGENIEUR	A	1	0	1	1	0	1
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2 CLASSE	B	2	0	2	2	0	2
ADJOINT TECHNIQUE DE 1 CLASSE	C	1	0	1	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE DE 2 CLASSE	C	10	3	13	13	0	13
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 CLASSE	C	3	0	3	3	0	3
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	2	0	2	2	0	2
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>16</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>16</b>
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	B	1	0	1	1	0	1
AGENT SOCIAL DE 1 CLASSE	C	4	0	4	4	0	4
AGENT SOCIAL DE 2 CLASSE	C	11	0	11	11	0	11
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
PUERICULTRICE	A	1	0	1	1	0	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	2	0	2	2	0	2
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
ANIMATEUR TERRITORIAL	B	2	0	2	2	0	2
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2 CLASSE	C	1	1	2	2	0	2
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		<b>46</b>	<b>5</b>	<b>51</b>	<b>51</b>	<b>0</b>	<b>51</b>

<b>COM COM VAL VANOISE TARENDAISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENDAISE</b>	<b>BP</b>	<b>2015</b>
--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015</b>	<b>C1</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COM COM VAL VANOISE TARENDAISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENDAISE	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2015	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agent occupant un emploi non permanent (7)</b>				0,00		
ANIMATEUR TERRITORIAL	B	ANIM		0,00		
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	B	S		0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2 CLASSE	C	ADM		0,00		
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2 CLASSE	C	ANIM		0,00		
AGENT SOCIAL	C	S		0,00		
ADJOINT TECHNIQUE 2 CLASSE	C	TECH		0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				0,00		

<b>COM COM VAL VANOISE TARENTEISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE</b>	<b>BP</b>	<b>2015</b>
--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015</b>	<b>C1</b>

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)</b>	<b>C2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

## IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS**  
**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE**  
**OU L'ETABLISSEMENT**

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
APT SMITOM	01/01/2014 01/01/2014	Sans fiscalité propre Sans fiscalité propre	62 149,20 1 557 204,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)</b>	<b>C3.2</b>

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
SPIC	TRANSPORT SCOLAIRE	06/06/2014	06/06/2014	20004079800031	SPA	non
	SPANC	03/03/2014	03/03/2014	20004079800023	SPIC	non

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>TOTAL</b>						

## IV - ANNEXES

IV

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président,  
A Bozel, le 16/02/2015  
Le Président,

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	0
VOTES : Pour :	0
Contre :	0
Abstention :	0

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.  
A Bozel, le 16/02/2015

Date de convocation : 12/02/2015

Les membres du Conseil Communautaire,

Jean Baptiste MARTINOT	
Sandra ROSSI	
Sylvain PULCINI	
Jenny APPOLONIA	
Yves PACCALET	
Guillaume BRILAND	
Philippe BOUCHEND'HOMME	
René RUFFIER LANCHE	
Thierry RUFFIER DES AIMES	
Jean Pierre LATUILLIERE	
Thierry MONIN	
Michèle SCHILTE	
Thierry CARROZ	

## IV - ANNEXES

IV

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

Florence SURELLE	
Bernard FRONT	
Armand FAVRE	
Hélène MADEC	
Rémy OLLIVIER	
Jean Marc BELLEVILLE	
Jean René BENOIT	
Armelle ROLLAND	
Stéphane AMIEZ	
Philippe MUGNIER	
Josette RICHARD	
Patrick MUGNIER	
Laurette COSTES	
Gilbert BLANC TAILLEUR	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Bozel, le .....

## SOMMAIRE

### I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
 p.3 B - Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections  
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres  
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses  
 p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes  
 p.14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
 p.16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes  
 p.18 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

ANNEXES		Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>			
p.19	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.20	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.22	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.23	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.24	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.26	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.27	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.28	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.29	A4 - Etat des provisions	X	
p.30	A5 - Etalement des provisions	X	
p.31	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.32	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.33	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.34	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
p.35	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.36	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.37	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.38	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.39	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.40	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.41	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.42	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.43	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.44	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
p.45	C1 - Etat du personnel	X	
p.49	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.50	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.51	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.52	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.53	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>			
p.54	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.55	D2 - Arrêté et signatures	X	